

Procès-verbal de la séance ordinaire du **conseil d'administration** du Centre de services scolaire des Chic-Chocs, tenue le **26 mars 2024** au Centre de services scolaire situé au 102, rue Jacques-Cartier à Gaspé et via la plateforme Microsoft Teams. La rencontre est présidée par madame Julie Pariseau, présidente.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Madame Patricia Banville (administratrice)	<input checked="" type="checkbox"/>
Monsieur J. Antonio Blouin (administrateur)	<input checked="" type="checkbox"/>
Monsieur Frédéric Côté (administrateur, vice-président)	<input checked="" type="checkbox"/>
Madame Pascale Déry (administratrice)	<input checked="" type="checkbox"/>
Madame Katia Gagnon (administratrice, membre non-votant)	<input checked="" type="checkbox"/>
Monsieur Yves Galipeau (administrateur)	<input checked="" type="checkbox"/>
Monsieur Félix Guay-Vachon (administrateur)	<input checked="" type="checkbox"/>
Monsieur Jean-François Landry (administrateur)	<input checked="" type="checkbox"/>
Madame Carline Minville (administratrice)	<input type="checkbox"/>
Monsieur Yves Marcotte (secrétaire général)	<input checked="" type="checkbox"/>
Madame Julie Pariseau (présidente)	<input checked="" type="checkbox"/>
Monsieur Steven Richard (directeur général adjoint par intérim)	<input checked="" type="checkbox"/>
Madame Josée Roussy (administratrice)	<input checked="" type="checkbox"/>
Madame Josée Synnott (directrice générale par intérim)	<input checked="" type="checkbox"/>

INVITÉS :

Aucun

1.0 GÉNÉRAL

1.1 Ouverture de la réunion et constatation du quorum

La réunion est ouverte sous la présidence de madame Julie Pariseau, présidente. L'avis de convocation a été envoyé dans les délais requis et les membres présents forment le quorum. La réunion est donc déclarée régulière et valablement ouverte.

1.2 Présidence et secrétariat de la rencontre

La présidente, madame Julie Pariseau, agit à titre de présidente de la rencontre et monsieur Yves Marcotte agit à titre de secrétaire.

1.3 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame Pariseau fait la lecture de l'ordre du jour.

CA-2403-052

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE, par monsieur Félix Guay-Vachon, **ET APPUYÉE** par madame Patricia Banville, il est résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

1.4 Déclaration des conflits d'intérêts

Aucun conflit d'intérêts n'est signalé à cette séance.

1.5 **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 février 2024**

Puisque le document a été rendu disponible dans les délais prescrits, la présidente est dispensée de la lecture du procès-verbal. Des modifications ont été apportées par monsieur Yves Galipeau au compte-rendu de la dernière rencontre du comité de gouvernance et d'éthique tenue le 18 janvier 2024.

La présidente, madame Julie Pariseau, souligne que le point 1.11 concernant les postes à pourvoir aux comités du conseil d'administration, il est mentionné qu'un poste est à combler au comité consultatif de transport. Il faudrait lire deux postes sont à combler.

CA-2403-053

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE, par madame Pascale Déry, **ET APPUYÉE** par monsieur Yves Galipeau, il est résolu à l'unanimité que le procès-verbal soit adopté tel que modifié.

Suivi au procès-verbal :

Madame Josée Synnott, directrice générale par intérim, informe les membres du conseil que le recueil de textes des participantes et participants au concours de la démocratie scolaire est maintenant imprimé et que des copies seront distribuées aux élèves qui ont produit un texte pour le concours. Une copie sera également adressée au ministre de l'Éducation.

La directrice générale par intérim poursuit le suivi du procès-verbal en abordant le dossier de l'éclipse solaire du 8 avril prochain. Elle mentionne que le Centre de services a pris en compte les recommandations du CISSS (Centre intégré de santé et de services sociaux) et de la sécurité civile du Québec avant de décréter un arrêt pédagogique pour l'après-midi du 8 avril 2024. Elle ajoute que le transport scolaire représentait également un élément considérable en raison de la complexité des horaires liés au transport scolaire. Enfin, elle tient à informer les membres du conseil que le Centre de services scolaire ne ferme aucunement la porte à la mise en place d'activités parascolaires supervisées pour cet événement.

La directrice générale par intérim ajoute que la formation de courte durée pour devenir préposé aux bénéficiaires, en collaboration avec le CISSS (Centre intégré de santé et de services sociaux), n'aura pas lieu malgré les treize (13) inscriptions reçues puisque seulement trois (3) candidatures répondaient aux critères de sélection établis par le CISSS.

1.6 **Nomination de membres aux comités**

ATTENDU l'article 193.1 de la *Loi sur l'instruction publique voulant que le conseil d'administration du Centre de services scolaire doive instituer les comités suivants :*

- Le comité de gouvernance et d'éthique
- Le comité de vérification
- Le comité des ressources humaines

ATTENDU le règlement sur le transport des élèves qui détermine la composition du comité consultatif de transport d'élèves dans lequel deux administrateurs du Centre de services scolaire siègent au comité;

ATTENDU que les comités de vérification et de gouvernance et d'éthique ont chacun un poste vacant à combler;

ATTENDU que deux postes sont également à combler au comité consultatif du transport;

ATTENDU l'intérêt manifesté par madame Pascale Déry auprès du comité consultatif de transport et de monsieur Frédéric Côté auprès du comité de vérification;

ATTENDU l'ouverture d'une période de mise en candidature pour le comblement des postes vacants, soit un poste au comité de gouvernance et d'éthique et deux postes au comité consultatif du transport;

CA-2403-054

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR, madame Patricia Banville, **ET APPUYÉE** par madame Julie Pariseau, il est résolu de désigner les personnes ci-après nommées auprès des comités suivants :

Comité de gouvernance et d'éthique: Madame Josée Roussy

Comité de vérification : Monsieur Frédéric Côté

Comité consultatif de transport : Madame Pascale Déry

Et ce, pour la durée de leur mandat respectif d'administrateur.

1.7 Compte-rendu du comité de vérification

Monsieur J. Antonio Blouin, mentionne que le comité de vérification a tenu une rencontre où les membres ont pris connaissance des données de la révision budgétaire et, comme ce point revient à l'ordre du jour, cette question sera donc abordée un peu plus tard au cours de la séance.

1.8 Compte-rendu du comité des ressources humaines

Aucune rencontre n'a été tenue au comité des ressources humaines, mais le président du comité, monsieur Frédéric Côté, mentionne que la prochaine rencontre portera sur la modification du mandat du comité en raison des récents changements apportés à la Loi sur l'instruction publique, notamment sur la question de la nomination de la direction générale d'un centre de services scolaire.

1.9 Compte-rendu du comité de gouvernance et d'éthique

Dans un premier temps, le président du comité de gouvernance et d'éthique, monsieur Yves Galipeau, tient à souhaiter la bienvenue à madame Josée Roussy, pour son intérêt à faire partie du comité. Monsieur Galipeau mentionne que suite à la relance du formulaire d'évaluation des séances du conseil d'administration, les résultats sont très positifs, car les membres ont mentionné être satisfaits du déroulement des séances du conseil d'administration.

1.10 Présentation du membre (non-votant) du personnel d'encadrement

La présidente du conseil d'administration, madame Julie Pariseau, présente madame Katia Gagnon, nouvelle membre représentante du personnel d'encadrement sans droit de vote. Madame Gagnon a souligné être très heureuse de rejoindre le conseil d'administration.

1.11 Période de questions du public

Aucune question du public.

2.0 DIRECTION GÉNÉRALE

2.1 Acte d'établissement de l'école Notre-Dame de Cloridorme

ATTENDU l'article 40 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule qu'un centre de services scolaire peut, après consultation du conseil d'établissement, ou à sa demande, modifier ou révoquer l'acte d'établissement d'une école;

ATTENDU l'article 193 de la Loi sur l'instruction publique à l'effet de consulter le comité de parents au sujet des règles de la politique relative au maintien ou à la fermeture d'école et aux autres changements des services éducatifs dispensés dans une école;

ATTENDU la politique relative au maintien ou à la fermeture d'école du Centre de services scolaire des Chic-Chocs adoptée en vertu de l'article 212 de la Loi sur l'instruction publique;

CA-2403-055

SUR PROPOSITION DUMENT FAITE, par madame Josée Roussy, **ET APPUYÉE par** monsieur Yves Galipeau et, comme prescrit par la politique de maintien ou fermeture d'une école, il est résolu que le conseil d'administration amorce le mécanisme de consultation approprié : soit celui pour modifier l'acte d'établissement de l'école Notre-Dame de Cloridorme pour l'année scolaire 2024-2025 et révoquer l'acte d'établissement pour 2025-2026, en respect des modalités de consultation inscrites à la politique.

3.0 SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES

Aucun point

4.0 SERVICES ÉDUCATIFS AUX ADULTES ET À LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Aucun point

5.0 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

5.1 Révision budgétaire du 31 janvier 2024

Les membres prennent connaissance des données contenues à la présentation de la révision budgétaire au 31 janvier 2024. Les membres du comité de vérification ont étudié la présente version du document et font état de sa conformité.

6.0 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

Aucun point

7.0 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES, DE L'APPROVISIONNEMENT ET DU TRANSPORT SCOLAIRE

7.1 Modernisation et mise à niveau de l'ascenseur à la résidence C.-E.-Pouliot

ATTENDU l'appel d'offres public diffusé sur le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) en date du 6 février 2024 afin de retenir un entrepreneur;

ATTENDU l'offre reçue :

SOUSSIONNAIRE	PROVENANCE	MONTANT (AVANT TAXES)	MONTANT (APRÈS TAXES)	CONFORME	RECOMMANDATION
9170-7075 Québec Inc. – Ascenseur Mobius	Sainte-Anne-des-Plaines	416 600 \$	478 985.85 \$	Oui	Oui

ATTENDU que le montant estimé des travaux et accepté au programme gouvernemental des projets Maintien des bâtiments et Résorption du déficit de maintien 2023-2024 est inférieur au montant proposé par le soumissionnaire;

ATTENDU l'avis émis par le groupe Philia, expert en gouvernance et gestion des risques;

ATTENDU les discussions des membres du conseil lors de la rencontre de travail précédant la séance régulière;

ATTENDU la recommandation du directeur par intérim du Service des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport scolaire;

CA-2403-056

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE, par madame Pascale Déry, **ET APPUYÉE** par madame Patricia Banville, il est résolu de retenir les services de 9170-7075 Québec Inc. (Ascenseur Mobius), afin de réaliser les travaux de modernisation et mise à niveau de l'ascenseur à la Résidence C.-E.-Pouliot, et de mandater le directeur par intérim du Service des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport scolaire, à signer pour et au nom du Centre de services scolaire des Chic-Chocs, tous les documents requis à la réalisation des travaux.

7.2 Modernisation et mise à niveau de l'ascenseur à l'école Gabriel-Le Courtois

ATTENDU l'appel d'offres public diffusé sur le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) en date du 6 février 2024 afin de retenir un entrepreneur;

ATTENDU l'offre reçue :

SOUSSIONNAIRE	PROVENANCE	MONTANT (AVANT TAXES)	MONTANT (APRÈS TAXES)	CONFORME	RECOMMANDATION
9170-7075 Québec Inc. – Ascenseur Mobius	Sainte-Anne-des-Plaines	476 100 \$	547 395,98 \$	Oui	Oui

ATTENDU que le montant estimé des travaux et accepté au programme gouvernemental des projets Maintien des bâtiments et Résorption du déficit de maintien 2023-2024 est inférieur au montant proposé par le soumissionnaire;

ATTENDU l'avis émis par le groupe Philia, expert en gouvernance et gestion des risques;

ATTENDU les discussions des membres du conseil lors de la rencontre de travail précédant la séance régulière;

ATTENDU la recommandation du directeur par intérim du Service des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport scolaire;

CA-2403-057

SUR PROPOSITION DUMENT FAITE, par monsieur Jean-François Landry, **ET APPUYÉE** par monsieur Frédéric Côté, il est résolu de retenir les services de 9170-7075 Québec Inc. (Ascenseur Mobius), afin de réaliser les travaux de modernisation et mise à niveau de l'ascenseur à l'école Gabriel-Le Courtois, et de mandater le directeur par intérim du Service des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport scolaire, à signer pour et au nom du Centre de services scolaire des Chic-Chocs, tous les documents requis à la réalisation des travaux.

8.0 SERVICE DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES

Aucun point

9.0 SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Aucun point

10.0 INFORMATION ET CORRESPONDANCE

10.1 Nouvelles et correspondance de la présidence

10.2 Nouvelles et correspondance de la direction générale

La directrice générale par intérim, madame Josée Synnott, informe les membres du conseil de la transmission d'une communication auprès des membres du personnel et aux parents des élèves rappelant les consignes liées à la rougeole. Elle ajoute que les écoles du Centre de services scolaire possèdent un très bon taux de vaccination.

Par ailleurs, la directrice générale par intérim mentionne qu'une formation de base est maintenant en marche afin de répondre aux besoins des travailleurs touchés par la crise qui sévit présentement dans le secteur des pêches.

Enfin, madame Josée Synnott, souhaite souligner la qualité des spectacles offerts lors de la finale régionale de secondaire en spectacle présentée récemment à l'école Gabriel-Le Courtois. Elle tient à saluer le travail colossal accompli par les membres du comité organisateur.

10.3 Nouvelle du comité de parents

Monsieur Frédéric Côté dresse un résumé de la dernière rencontre du comité de parents en mentionnant que les membres ont discuté de plusieurs sujets, dont les politiques alimentaires des établissements. Il a également rappelé que le comité de parents souhaite souligner la contribution des parents impliqués auprès des conseils d'établissement. Des communications seront bientôt établies afin de communiquer auprès des conseils d'établissement afin de solliciter des candidatures afin de reconnaître l'engagement parental.

11.0 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

11.1 Deuxième période de questions du public

Monsieur Nelson Sergerie demande si les parents de l'école Notre-Dame de Cloridorme ont été contactés relativement au sujet de la modification possible de l'acte d'établissement. La directrice générale par intérim, madame Josée Synnott, mentionne que le centre devait d'abord obtenir une résolution du conseil d'administration afin d'enclencher le processus de consultation, tel que spécifié dans notre politique.

12.0 FIN DE LA RENCONTRE

12.1 *Levée de la rencontre*

CA-2403-058

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE, par monsieur J. Antonio Blouin, **ET APPUYÉE** par madame Patricia Banville, il est résolu de lever la séance.
Il est 19 h 55.

Julie Pariseau
Présidente de la rencontre

Yves Marcotte
Secrétaire général